

COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CREUSE CONFLUENCE »

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 31 JANVIER 2018 A SOUMANS
--

Date de la Convocation	18/01/18
En exercice	58
Présents	51
Absents	7
Pouvoirs	4
Excusés	6
Non Excusés	1

L'An Deux Mille dix-huit, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Soumans, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Présents :

- MM. : ALANORE J.B, ASPERTI P., AUJOURD'HUI M., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., CHIRADE G., COLLINET F., COUTURIER L., DANCHAUD Y. ; DECARD J., DELCUZE M., DERBOULE R., DURAND D., FOULON F., GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., LEONELLI R., MALLERET D., MERAUD S., MORLON P., ORSAL P., PRUCHON J., RIVA F., ROBY J-P., SAINTEMARTINE J.C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B. et TURPINAT V., VICTOR C.
- MMES : ANNEQUIN A., AUFRERE M., BRIAT O., BRIDOUX A., BUNLON M-C., CHARDIN M-H., CREUZON C., DUMOND M., FERRION M., GRAVERON C., HENRY E., MARTIN J., PIERRON M-T., ROBY C., ROMAINE R.

Excusés :

- MM : BANVILLE J., CONSTANTIN J. (pouvoir à COUTURIER L.), JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.), PAPINEAU B. (pouvoir à DECARD J.), PICHON R.,

- MME : VIALLE M-T. (pouvoir à SAINTEMARTINE J.C).

Absents (es) (non excusés (es)) :

- MME : LEMOINE M-T.

Secrétaire de séance :

Monsieur COLLINET Fabrice

Mot d'accueil de la Commune de Soumans

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 20 décembre 2017.

Remarque : Pour les prochains comptes rendus, ne plus mentionner le nom des agents.

- Approuvé à l'unanimité

Informations

- Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes exerce les compétences Assainissement, eaux pluviales et GEMAPI. Une réflexion est en cours sur les eaux pluviales. Quant à la compétence GEMAPI, celle-ci devrait être déléguée à des syndicats ou autres collectivités territoriales disposant des compétences techniques.
- La Commune de St Priest a quitté notre Communauté de Communes au 31 décembre 2017
- L'EPCI est en réflexion sur l'intégration des Communes de Genouillac et de Tercillat.
- La Communauté de Communes s'est engagée à prendre des compétences optionnelles ce qui permet de bénéficier de 130 000 à 150 000 € de plus sur la DGF.

1) Compte-rendu des commissions thématiques

A) Commission Ressources Humaines : Présidente Mme Bunlon

 RIFSEEP

Le RIFSEEP est un travail lourd, la Communauté de Communes est dans une démarche d'harmonisation sur l'ensemble du personnel. Des réunions seront organisées afin de concerter un maximum de personnes sur ce point.

Le RIFSEEP sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur est en élaboration afin que les agents de la Communauté de Communes disposent d'un récapitulatif sur le fonctionnement.

Point sur les postes

Directeur financier : l'annonce est programmée jusqu'en février 2018. Dès que l'annonce est terminée, les personnes postulantes seront convoquées.

Remplacement responsable des crèches de Boussac et de Gouzon : il y a eu un recrutement d'une EJE.

Coordonnateur déchets secteur Evaux/Chambon : la personne est recrutée. Elle dispose notamment d'une expérience de la conduite d'équipes dans le BTP. Il commence le 19 Février 2018.

Poste (CDD d'un an) pour l'assainissement : Un recrutement sera mis en place afin qu'une personne puisse effectuer la facturation de l'Assainissement.

Délib n° 2018/09 - Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

La recherche de candidats nous fournit l'opportunité d'embaucher un agent qualifié au grade d'agent de maîtrise.

Compte tenu d'importantes évolutions des modalités de collectes en particulier sur le secteur d'Evaux-Chambon. Elle propose donc la création d'un poste d'Agent de Maîtrise, à temps complet à compter du 1er avril 2018.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création du poste d'Agent de Maîtrise à temps complet, et ce à compter du 1^{er} avril 2018.

Délib n° 2018/10 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2eme classe

Afin de gagner en flexibilité et de permettre de remplacer certains personnels absents, elle propose de créer un poste d'adjoint technique principal 2e classe, de chauffeur ripeur, à temps complet et ce à compter du 1er avril 2018.

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en tant que chauffeur ripeur, à temps complet et ce à partir du 1^{er} avril 2018.

Démission

Délib n° 2018/20 - Démission de Madame BUNLON Marie-Christine de sa fonction de 11ème Vice-Présidente.

Madame Bunlon transmet à Monsieur le Président une lettre de démission. Elle fait savoir qu'elle ne peut plus exercer sa fonction de 11^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines en raison de son poste au Département ainsi que son mi-temps de cadre de santé. Monsieur le Président comprend la situation, accepte sa démission et la remercie pour son travail et son dévouement pendant cette année.

Il propose que la fonction de 11^{ème} Vice-Présidence soit maintenue et laissée vacante jusqu'à une prochaine élection. Il précise également qu'il prendra en charge la partie Ressources Humaines pendant cette période.

B) Commission Développement Economique et aménagement numérique :
Président Mr Turpinat

DORSAL

La réunion s'est déroulée le 22 décembre 2017 au Conseil Départemental en présence de la Caisse des Dépôts. Avant de lancer le marché du jalon 1, DORSAL veut l'assurance que tous les EPCI ont bouclés le plan de financement de la part restant à charge pour la fibre. Le jalon 1 représente 1 120 000 € pour la Communauté de Communes Creuse Confluence. Il y aura 4 489 prises FTTH (250 €/prise).

Les travaux débiteront probablement en 2019.

La Commission se réunira pour définir son plan de travaux pour les années à venir.

Le numérique va être dans le plan de revitalisation et pourra faire bénéficier d'une bonification supplémentaire sur la DGF.

Compte rendu de la Commission (en présence de Monsieur Lafont et les Directeurs des Chambres Consulaires et le Président de CCI)

➤ Dispositif d'aides aux entreprises (réunion avec la Région)

Cette réunion avec Monsieur Lafont, Directeur du pôle économique de Limoges, a permis de connaître les enjeux économiques sur le plan régional et sur comment notre EPCI peut aider aux développements économiques. Cette rencontre a levé plusieurs pistes envisageables. Une prochaine réunion sera organisée pour l'élaboration du règlement entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Creuse Confluence.

➤ Initiative Creuse

Une rencontre avec le Président de l'Association « Initiative Creuse » est organisée le 05 février 2018 afin que la Communauté de Communes travaille également avec eux. C'est une plateforme intéressante qui donne des prêts d'honneurs. L'EPCI pourrait se positionner sur ces prêts pour développer le petit commerce et l'artisanat.

➤ MCT Déménagement

Monsieur Turpinat fait savoir que le dossier est en cours. Il précise qu'il va ajourner ce point car le projet doit être revu par l'architecte Mme Baudouin pour un nouveau chiffrage. A ce jour, l'entreprise estime que le coût du projet d'extension est trop élevé.

➤ Boulangerie Parsac

Il informe l'Assemblée que les clés de l'immeuble de la Boulangerie de Parsac ont été données à la Mairie le 29 janvier 2018 suite au départ des locataires.

Délib n° 2018/07 - Vente de l'immeuble de la Boulangerie de Parsac à la Commune de Parsac-Rimondeix à compter du 1er février 2018

Monsieur le Président propose un prix de vente pour l'ensemble des biens à 64 000 €, payable comptant à hauteur de 40 000 € et à hauteur du surplus soit 24 000 € converti en la prise en charge par la Commune de Parsac-Rimondeix de réaliser pour le compte de la Communauté de Communes, les travaux de raccordement des biens communautaires (école et logements) au réseau de chaleur communal qui est en cours de réalisation.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la vente de l'immeuble de la Boulangerie de Parsac à la Commune de Parsac-Rimondeix et ce à compter du 1^{er} février 2018.

➤ Intérêt Communautaire

Monsieur Turpinat présente ses excuses, il fait savoir qu'il y a eu une erreur au précédent Conseil Communautaire. Dans un premier temps, il faut définir l'intérêt communautaire. Afin que la Commune de Parsac-Rimondeix puisse acheter le bien et demander des subventions, il faut que le Conseil Communautaire délibère sur la définition de l'intérêt communautaire. Cette définition sera révisable.

Délib n° 2018/08 - Définition de l'intérêt communautaire : Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales

Il propose qu'au titre de la compétence « Développement économique », en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales soit déclaré d'intérêt communautaire et ce à compter du 1er février 2018 :

- Le salon de coiffure de Jarnages
- Le salon de coiffure de Lépaud
- La superette de Jarnages
- Le multiple rural de Budeliere

La définition de l'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales est approuvée à l'unanimité.

➤ Réseau de chaleur Boussac

Concernant ce réseau de chaleur, aucune décision n'a été prise. Il précise que Monsieur le Président, Monsieur Thomazon, et Monsieur Turpinat présenteront le dossier au prochain Conseil Municipal de Boussac. Celui-ci devra délibérer sur le sujet. La Communauté de Communes ne peut imposer le projet à la Commune. Ce projet avait été initié par l'ex EPCI Pays de Boussac.

➤ Gouzon Troc

La SARL ESPACE VINTAGE est en liquidation depuis le 26 décembre 2017. Cette société a une dette d'un montant de 15 675,39 €. Les loyers n'ont pas été perçus pendant presque un an. Un courrier a été envoyé en recommandé.

Un diagnostic amiante a été effectué par l'entreprise CORDIA.

➤ Allez et Cie

Il fait savoir que le projet rencontre un problème. Il y a de l'amiante dans les sous-plafonds et la toiture. La Communauté de Communes est en attente des résultats. Le projet est à l'arrêt pour le moment.

➤ ZAC de Bellevue

Délib n° 2018/01 – Zone d'activité de Bellevue à GOUZON : Travaux d'amélioration de la voie d'accès traversant la zone et réalisation des entrées de lots en enrobé - Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Il fait savoir qu'il serait nécessaire de réaliser des travaux de surlargeur à l'entrée et à la sortie de la voie traversant cette zone d'activité afin de faciliter l'accès et les manœuvres des poids lourds ainsi que sur les entrées de certains lots.

Il précise que le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 24.691,96 € HT soit 29.630,35 € TT et que cette opération peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 45% au titre de la DETR 2018 soit 11 111,38 €.

Il demande donc que le Conseil Communautaire se prononce sur la demande de subvention DETR.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention DETR d'un montant de 11 111,38 €.

➤ Autres

Actuellement, les terrains situés à côté du bâtiment EURORESERVOIR (Commune de Gouzon) que la Communauté de Communes a acheté à un particulier ne sont pas classés constructibles. La Commune doit faire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

C) Commission Ecoles : Présidente Mme Creuzon

La Commission Ecoles a élaboré une délibération de principe sur l'extension de l'intérêt communautaire et ce à compter du 1^{er} septembre 2019 qui est proposée au vote. Un paragraphe a été ajouté sur l'importance du maintien du maillage actuel des écoles et également de ne pas marginaliser le rôle des communes qui doivent demeurer l'échelon territoriale de base.

En parallèle, la Commission a réfléchi sur un calendrier.

Ce calendrier est représenté sous différents aspects :

- Juridique
- Financier
- Organisationnel
- Autres

Dans un premier temps, il a été décidé de travailler sur la compétence uniquement écoles. L'extension sur le périscolaire, la cantine et les transports scolaires se fera dans une seconde phase.

Lors de cette réunion, des élus ont souhaité avoir un peu plus d'informations sur des données chiffrées permettant d'avoir une estimation du coût de ce transfert. C'est pourquoi une réunion aura lieu le 14 février 2018 en présence de Monsieur Christiany pour analyser les données des Communes possédant une école.

L'EPCI, disposant déjà de la compétence Ecoles sur l'ex EPCI Carrefour Quatre Provinces, les Conseils Municipaux délibéreront mais seulement pour avis consultatif. Les Communes auront trois mois pour donner leurs avis.

Le Conseil Communautaire délibèrera définitivement en mai ou juin 2018 sur l'extension de la compétence écoles.

Certains élus font part de leurs craintes concernant le maintien de leurs écoles respectives.

Délib n° 2018/16 - COMPETENCE EN MATIERE SCOLAIRE – EXTENSION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019 – DELIBERATION DE PRINCIPE

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir prendre en considération le principe d'une extension de l'intérêt communautaire en matière de fonctionnement des écoles à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Communautaire approuve le principe d'une extension de l'intérêt communautaire et ce à compter du 1^{er} septembre 2019 avec 51 pour, 3 contres et 1 abstention.

D) Commission Tourisme : Président Mr Papineau

Monsieur Papineau étant absent, Monsieur Beuze le représente. Le Comité de Direction va se réunir le 15 février 2018 afin préparer des actions en matière de tourisme.

E) Commission Communication : Président Mr Papineau

La Commission Communication s'est réunie le 16 janvier 2018 avec la Commission Environnement afin de préparer la communication pour les collectes des déchets. Une charte graphique est élaborée, actuellement trois documents ont été retenus. La plaquette doit être simple et clair.

Concernant le secteur de l'ex EPCI Evaux/Chambon, des réunions publiques doivent être organisées afin d'expliquer au public les changements dans la collecte des déchets.

Lors du Conseil Communautaire, les élus ont fixés trois réunions publiques (Communes de Chambon, Evaux-les-Bains et Lépaud). En ce qui concerne les EHPAD, il y aura des visites sur place.

F) Commission Sport et Culture : Président Mr Henry

 Convention utilisation du terrain deux roues

Délib n° 2018/11 - Convention d'utilisation du terrain d'entraînement deux-roues de Bussière St Georges

Il fait savoir que deux associations utilisent actuellement le terrain de Bussière Saint Georges ; l'Union Cycliste Boussaquine et le Moto Club Boussaquin. Il est proposé de remplacer les deux anciennes conventions, par une convention tripartite. La Communauté de Communes prend à sa charge l'eau et l'électricité. Cette même convention sera refaite en 2019.

Le projet de convention entre les deux associations et la Communauté de communes est approuvé avec 52 pour et 3 contres.

 Règlement de fonds de concours pour des projets communaux sportifs et culturels

Délib n° 2018/12 - Règlement de fonds de concours pour des projets communaux sportifs et culturels

La Communauté de Communes ne peut prendre à sa charge que l'ensemble des projets sportifs et culturels qui ont une portée intercommunale. C'est pourquoi un règlement de fonds de concours a été élaboré afin d'apporter une participation financière aux communes qui souhaitent créer un projet sportif ou culturel.

L'EPCI contribuera à hauteur de 20% du montant HT global du projet, avec un maximum de 100 000 € par projet.

Le règlement de fonds de concours pour des projets communaux sportifs et culturels est accepté à l'unanimité.

 Fonds de concours Pôle Sportif de Boussac

Délib n° 2018/13 - Fonds de concours Pôle Sportif de Boussac (« Restructuration et extension des vestiaires du stade et création d'un espace associatif »)

La commune de Boussac a lancé un projet de pôle sportif, adossé aux tribunes existantes, qui permettraient d'accueillir les sportifs dans de bonnes conditions. Les associations qui utilisent le bâtiment actuel regroupent énormément d'enfants du territoire intercommunal.

La Commission a donné un avis favorable à ce projet.

Le Conseil Communautaire approuve le fonds de concours pour la commune de Boussac afin de créer le Pôle sportif de Boussac avec 51 pour et 1 abstention.

G) Commission Assainissement et GEMAPI : Président Mr Lesage

 GEMAPI

La Communauté de Communes exerce la compétence depuis le 1^{er} janvier 2018. Celle-ci sera déléguée à divers syndicats. Un syndicat mixte va se mettre en place sur le bassin de la petite creuse à compter du 05 avril 2018. Jusqu'à cette date, c'est le SIVOM Boussac-Châtelus qui sera maintenu.

Délib n°2018/19 - Maintien des délégués communaux comme représentants de la Communauté de Communes auprès du SIVOM Boussac - Châtelus

Le SIVOM Boussac-Châtelus est maintenu jusqu'au 05 avril 2018. Les Communes concernées sont : Boussac, Bord St Georges, Boussac-Bourg, Bussière St Georges, Lavaufranche, Leyrat, Malleret-Boussac, Nouzerines, St Marien, St Pierre Le Bost, St Silvain Bas le Roc, Soumans, Toulx Ste Croix, Betête, Clugnat. Il est donc proposé le maintien des délégués communaux comme représentants de la Communauté de Communes auprès de ce SIVOM.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Délib n°2018/17 - Approbation des statuts du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Petite Creuse

La Communauté de Communes a transféré la compétence GEMAPI à des syndicats compétents en la matière. Monsieur Lesage demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur les statuts du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Petite Creuse.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Délib n°2018/18 - Désignation des titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de Communes auprès du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse.

Le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Petite Creuse est composé de trois EPCI dont la Communauté de Communes Creuse Confluence. La Communauté de Communes doit être représentée par 14 délégués (7 titulaires et 7 suppléants). Il est proposé de nommer les 14 délégués :

Titulaires	Suppléants
BEUZE D.	SIMONNET N.
DECARD J.	JULLIARD C.
ORSAL P.	JOUANNETON M.
ROBY C.	GRIMAUD H.
THOMAZON G.	DELCUZE M.
THOMAZON Y.	COLLINET F.
LESAGE M.	GRAVERON C.

Les délégués communautaires cités ci-dessus sont nommés à l'unanimité comme représentants au sein du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Petite Creuse (sous réserve de l'approbation des statuts par les Conseils Municipaux).

Délib n°2018/14 - Désignation des délégués communautaires auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize (SMABV)

La Communauté de Communes est en représentation substitution des communes adhérentes au Syndicat. Monsieur Lesage propose de maintenir les actuels délégués communautaires et de compléter la liste. Pour les communes de l'ex EPCI Carrefour des Quatre Provinces, il y a 2 délégués (1 titulaire, 1 suppléant) et pour les communes de l'ex EPCI Pays de Boussac et d'Evaux/Chambon, il y a 4 délégués (2 titulaires, 2 suppléants).

Par la suite, le syndicat modifiera ses statuts et définira un nombre de représentants pour la Communauté de Communes.

Ex COMMUNAUTE DE COMMUNES CARREFOUR 4 PROVINCES	
➤ GOUZON ➤ LA CELLE SOUS GOUZON ➤ TROIS-FONDS ➤ SAINT SILVAIN SOUS TOULX ➤ PIERREFITTE ➤ SAINT LOUP ➤ DOMEYROT ➤ SAINT JULIEN LE CHATEL ➤ PARSAC ➤ CRESSAT	T : ROBY Jean-Pierre S : VICTOR Cyril T : JOUANNETON Michael S : GLICKMANN Thomas T : DUMOND Madeleine S : DUTHEIL Bernard T : LESAGE Michel S : DESFORGES Isabelle T : CHARDIN Marie-Hélène S : MAUFUS Gérard T : BRIDOUX Anne S : ETIENNE Denise T : BEUZE Daniel S : MOURTERON Christiane T : ROBY Catherine S : THURMES Christian T : JANNOT Serge S : CARDINAUD Daniel T : DURAND Daniel S : NESSI Robert
Ex COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE BOUSSAC	
➤ BORD SAINT GEORGES	T : PAJOT Daniel / ALANORE Jean-Baptiste S : DISSAUX Carine / BEAUFILS Lambert

Ex COMMUNAUTE DE COMMUNES EVAUX-CHAMBON	
➤ AUGÉ	T : LOUIS Patrick / DUFOUR Sébastien S : DEBOUSSET Philippe / BEAUFILS Christian
➤ BUDELIERE	T : ROY Gilles / LAUVERGNAT Jean-Claude S : CONSTANTIN Jacques / COUTURIER Lionel
➤ CHAMBON/VOUEIZE	T : TOURAND Claude / SIMONNET Marie-Chantal S : NORE Olivier / SAINTIGNY Serge
➤ LEPAUD	T : CHARMANTRAY Jean-Louis / MONTAGNE Stéphane S : GALLITRE Gérard / TOURAND Bernard
➤ LUSSAT	T : LORCERIE Roland / BENOIT Daniel S : TARNEAUD Jean-Luc / FAUCONNET Jacques
➤ NOUHANT	T : SIMONNET Nicolas / THURET Christian S : LEMUT Daniel / DUCHIER Jean-Luc
➤ VERNEIGES	T : ROUCHON Jérémie / ZANETTA Matthieu S : CHASSAGNE Gilles / BEAUFORT Isabelle
➤ VIERSAT	T : MAILLOT Bernard / TERRIER Christian S : GLOMEAUD Nadine / LEONELLI René

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité que les actuels délégués communautaires restent les représentants de la Communauté de Communes et accepte les nouveaux délégués désignés.

 Assainissement

Délib n°2018/06 - Tarifs 2018 des redevances appliquées pour le dépotage des matières de vidange à la STEP de Boussac

La Communauté de Communes ayant depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire, elle doit désormais prendre en charge la gestion de la station de traitement des eaux usées de Boussac. Les professionnels agréés pour la vidange des stations, sont autorisés à accéder au système de dépotage et sont ensuite facturés par la collectivité en fonction du volume dépoté.

L'année 2018 est une année de transition et il a été convenu de maintenir les tarifs appliqués en 2017 par les communes pour l'année 2018 soit 20 € / m³ HT.

Les tarifs 2018 pour les redevances appliquées pour le dépotage des matières de vidange à la STEP de Boussac sont approuvés à l'unanimité.

➤ Compte rendu de la réunion du 17 janvier 2018

✓ Conventions avec les Communes

Monsieur Lesage fait savoir que les communes doivent signer des conventions pour la gestion des espaces verts et la gestion des réseaux (petits travaux).

La Communauté de Communes devra également conclure une convention avec les communes pour la gestion des DICT et les demandes d'urbanisme sur les territoires de l'ex EPCI Pays de Boussac et d'Evaux/Chambon.

Les Communes devront transmettre à l'EPCI le nombre d'heures passées par les agents communaux sur l'entretien des stations.

✓ Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales concernent tous les réseaux qui sont enterrés dans les centres bourgs, et ne comprend pas les fossés, les grilles et les caniveaux.

La gestion des eaux pluviales ne dispose pas de recettes, il n'y a que des dépenses. La question à se poser c'est : la Communauté de Communes finance seule ou il y aura une cofinance ? Et sous quelle forme ? Ça sera une réflexion pour la prochaine révision.

A compter de 2019, un diagnostic du réseau devra être effectué afin de connaître les zones prioritaires et dans la même occasion permettre de demander une révision du zonage sur le territoire.

Le zonage opposable aux tiers pose un réel problème. Un courrier sera adressé à la Préfecture pour demander l'abrogation de ce zonage sur tout le territoire afin d'éviter tout contentieux.

H) SIVOM Evaux/Chambon

Pour le SIVOM Evaux/Chambon, Monsieur Thomazon fait savoir qu'il y a eu un problème sur les statuts de ce syndicat. La Communauté de Communes exerçait sur son territoire une compétence au moins, qui était déléguée au syndicat par les communes du territoire d'Evaux – Chambon. Elle est donc à présent adhérente au SIVOM par représentation substitution.

Une réunion sera programmée pour travailler sur le point à temps.

Les délégués représentants la Communauté de Communes au Syndicat étaient :

- Titulaires :

- Mr Derboule
- Mme Creuzon
- Mr Tourand
- Mr Morlon

- Suppléants :

- Mr Saintemartine
- Mme Pierron
- Mr Danchaud
- Mr Couturier

Délib n°2018/15 – Annule et remplace - Désignation des représentants de la Communauté de Communes au SIVOM Evaux-Chambon

Il faut à présent désigner les remplaçants de ces délégués. Il est proposé de nommer quatre titulaires et quatre suppléants :

Titulaires	Suppléants
JULLIARD C.	HENRY G.
THOMAZON G.	GIBARD P.
BEUZE D.	CHARDIN M-H.
JOUANNETON M.	DUMOND M.

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité que les huit délégués cités ci-dessus représentent la collectivité au sein du SIVOM Evaux/Chambon.

Point à temps

Il est indispensable de faire un bilan précis de la situation sur chaque ex territoire. Il manque encore des informations pour certaines communes. Il faut analyser le coût, la qualité des différentes modalités de mise en œuvre du point à temps.

Sur l'ex EPCI Pays de Boussac, il existe deux compétences :

- Le point à temps sur les voies communales
- La voirie intercommunale

Monsieur le Président propose que les Conseillers Municipaux participent aux Commissions.

2) MSP Boussac

Le bâtiment de la MSP de Boussac a été réalisé il y a quelques années. Il est idéal en hiver mais dès que c'est l'été c'est compliqué pour les professionnels de santé d'exercer. Le bâtiment, à forte inertie, accumule la chaleur en été. Ce problème n'est pas couvert par les assurances.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de délibérer sur une demande de subvention DETR à hauteur de 35 % sur 59 200 € soit 20 720 €.

Il est signalé que sur la maison médicale de Gouzon, il y a eu des réajustements sur le bâtiment et les professionnels de santé payent les travaux via les loyers.

Il sera à travailler sur une éventuelle harmonisation toutefois ce n'est pas une demande des professionnels ; ils subissent le problème, il est donc complexe de demander un réajustement

des loyers, sachant également que les modalités de gestion de la vacance par exemple diffère selon les maisons de santé.

Délib n°2018/02 - Mise en place d'une climatisation au Pôle Santé de Boussac – Demande de subvention DETR 2018

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention DETR à hauteur de 35 % sur 59 200 € HT.

3) Finances

Délib n°2018/05 - Prise en charge par la Communauté de Communes des entrées cinéma à l'occasion des fêtes de fin d'année pour les écoles situées dans le périmètre de la Communauté de Communes

Il est proposé aux membres de l'Assemblée d'offrir les entrées cinéma aux élèves des écoles situées sur le territoire intercommunal pour la période des fêtes de fin d'année. Les entrées cinéma seront prises en charge par le Budget Principal.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité que la Communauté de Communes offre les entrées cinéma pour les élèves des écoles du territoire pour les fêtes de fin d'année.

4) Terrains Communautaires situés sur la Commune de Malleret/Boussac

Délib n°2018/04 - Vente des terrains communautaires situés sur la Commune de Malleret-Boussac

La Communauté de Communes possède des terrains d'une superficie totale d'environ 27 hectares situés sur la Commune de Malleret/Boussac.

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a été saisie afin d'estimer les biens. Celle-ci a évalué la totalité des parcelles au prix de 72 000 €.

Monsieur le Président propose que les terrains communautaires soit vendus à la SAFER ou mis en vente par cette dernière dès maintenant à un prix de vente de 80 000 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la vente des parcelles à la SAFER ou la mise en vente par celle-ci au prix de 80 000 €.

5) Vente véhicule

Délib n°2018/03 - Vente d'un véhicule intercommunal – Renault Kangoo 9376NJ23

Monsieur le Président fait savoir que le véhicule « Renault Kangoo » sur le pôle de Gouzon n'est plus en circulation depuis quelques mois. A ce jour, celui-ci à 210 865 km et a de nombreuses réparations coûteuses. Il propose que ce véhicule soit vendu en l'état au prix de 400 € TTC.

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité de vendre ce véhicule intercommunal en l'état et ce au prix de 400 € TTC.

6) Informations diverses

Véhicules électriques

Les véhicules électriques (ZOE) ont été récupérés le mardi 27 janvier. La Communauté de Communes possède donc trois voitures dont une sur chaque pôle. Les élus qui le souhaitent peuvent essayer les nouveaux véhicules.

Prochaines réunions

Les dates des prochains Conseils Communautaires sont :

- 28 Février 2018
- 28 Mars 2018 : Débat d'Orientation Budgétaire + Vote des CA 2017
- 11 Avril 2018 : Vote des Budgets Primitifs

Questions diverses

Monsieur le Président est interpellé sur la mise à disposition aux communes des camions pour l'empierrement. Il précise que ce point sera vu en commission.

La séance est levée à 21h50.